

REGLEMENT des plaines organisées par l'ISBW

Pour qui ?

Les enfants de 2,5 ans à la fin de la scolarité fondamentale (Sauf pour les plaines d'été à Ottignies et à La Hulpe)
Pour les enfants qui ne fréquentent pas encore l'école, nous vous demandons de prendre contact avec le service afin d'organiser une période de familiarisation.

Pour le bien-être de l'enfant, la propreté est requise. En effet, nous ne sommes pas en mesure d'accueillir, dans de bonnes conditions, des enfants qui n'ont pas encore entamé le processus d'acquisition de la propreté.

Quand ?

Du lundi au vendredi, les plaines sont organisées de 09h00 à 16h00. En dehors de ces heures, les enfants peuvent également être encadrés par nos animateurs.

Un accueil gratuit est prévu d'office le matin de 08h30 à 09h00 et le soir de 16h00 à 16h30.

Un accueil peut également être assuré à partir de 6h00 et jusque 22h00.

Attention : avant 7h00 et après 18h00, il s'agit d'un accueil en horaire atypique qui doit être justifié par une attestation de l'employeur de chacun des parents.

Goûters sains

Dans le cadre de son projet éducatif, l'ISBW encourage la prise d'un goûter attrayant et équilibré qui favorise le partage tout en veillant à la santé de l'enfant. Dans ce cadre, en plaine, le goûter est intégré aux activités et au coût de la plaine.

Inscriptions

Les renseignements encodés par les parents sont nécessaires pour accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions. **Ceux-ci seront vérifiés et validés en ligne par les parents lors de chaque inscription.**

Ces données seront utilisées pour le suivi journalier des enfants et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs de l'ISBW et, le cas échéant, par les prestataires de soins consultés. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, chaque parent a le droit de consulter/modifier ses données et celles de ses enfants à tout moment.

Des plaines et un accueil prépayés pour une meilleure équité.

Les plaines et l'accueil en dehors des heures de plaines sont payés au préalable. Cela permet de limiter le nombre de désistements de dernière minute qui nuisent au bon fonctionnement et qui empêchent certains parents d'inscrire leurs enfants à nos activités.

Comment faire une inscription :

- Je crée un compte sur <http://www.isbw-plaines.be/>

En dehors de la période des inscriptions, vous avez la possibilité de créer votre compte et de compléter votre dossier. Si vous vous connectez pour la première fois, vous devez créer votre compte personnel. (Ne pas mettre une adresse mail comme identifiant.)

Une fois le compte créé :

- vous disposerez d'un identifiant et d'un mot de passe qui vous permettent d'accéder à tout moment à votre compte (vous recevez d'ailleurs un email reprenant ces infos).
- avant de réaliser les inscriptions, vous devez compléter les données parents et enfants, sans quoi vos inscriptions ne seront pas valables.

Une inscription ne sera valide QUE si l'accusé de réception contient le nom et prénom de l'enfant, le nom de la plaine et la période. A défaut, votre inscription ne sera pas prise en compte.

Si un de ces champs venait à manquer, merci d'appeler notre service administratif au 081/ 62.27. 53, qui finalisera votre inscription.

- Je reçois un mail qui reprend mon identifiant et mon mot de passe (à conserver).
- J'entre dans mon compte en utilisant mon identifiant et mon mot de passe.
- Je complète le dossier parents et enfants (**à vérifier et valider à chaque inscription**).
- Je vais dans « inscriptions » : je complète les différents menus déroulants ensuite je valide (à faire pour chaque enfant). Attention, il est possible de modifier voire annuler une inscription uniquement **durant la période d'inscription**. Il faut pour cela nous contacter.
- **Dès que je valide une inscription**, je reçois un mail de confirmation (vérifier qu'il y ait bien le prénom de votre enfant et la plaine choisie sans quoi l'inscription n'est pas valable !). A partir de cet instant, mon inscription est **définitive et due**.
- Paiement préalable : Sur base de votre inscription, vous recevrez une facture qui sera envoyée dans les 10 jours suivants la clôture de la période des inscriptions (excepté pour Genappe et La Hulpe Primaire)
- Annulation : il n'est possible d'annuler une inscription que durant la période réservée aux inscriptions. Au-delà de cette période, le montant est dû et il n'y a pas de remboursement possible. Il n'est pas possible de « transmettre » l'inscription à une autre famille ni de trouver un enfant « remplaçant ».
- **Commentaires** : En cas de question ou si vous ne pouvez pas accéder au formulaire, notre service est à votre disposition par email plaines@isbw.be ou par téléphone du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 au 081/62.27.53
Le nombre de places par lieu étant limité, nous vous invitons à effectuer votre inscription au plus vite.

Nous vous suggérons d'enregistrer notre adresse plaines@isbw.be dans votre carnet d'adresse pour éviter que nos emails soient dirigés vers vos courriers indésirables ou spam.

Tarifs ISBW

L'inscription se fait à la semaine. Une semaine de 5 jours : 35€/1er enfant accueilli, 30€/2ème enfant accueilli et 25€/3ème enfant et suivants;

Attention, les tarifs sont différents pour la plaine (des primaires) organisée par la commune de La Hulpe (voir sur le site de la commune)

Un accueil gratuit est prévu d'office le matin de 08h30 à 09h00 et le soir de 16h00 à 16h30.

Pour un accueil de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h00, un forfait vous sera facturé au tarif d'1,50€ par jour par enfant.

Pour un accueil dans des horaires « atypiques » (soit avant 7h et après 18h), un forfait vous sera facturé au tarif de 2,50€ par jour par enfant.

Un enfant peut être encadré au maximum 11h par jour en accueil et en plaine.

Afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, si celui-ci est accueilli avant 7h00 ou après 18h00, nous vous remercions d'indiquer l'heure d'arrivée ou de départ prévue dans les zones du formulaire d'inscription réservées à cet effet.

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à solliciter un plan de paiement auprès de notre service comptabilité au 081/62.27.75 ou un tarif adapté auprès de notre assistante sociale au 081/62.27.33.

Si votre enfant est absent à la plaine, nous vous demandons de prévenir les animateurs du lieu par téléphone le plus tôt possible.

En cas d'absence d'une semaine complète uniquement, nous pourrons vous rembourser si vous nous adressez un certificat médical ou un courrier justifiant d'un cas de force majeure, au plus tard la semaine qui suit l'absence, par email à plaines@isbw.be ou par courrier à ISBW Département 3-12 ans, Rue de Gembloux n°2 à 1450 Chastre en mentionnant la plaine et le nom de votre enfant.

Aucun remboursement ne sera effectué pour une absence ponctuelle.

En ce qui concerne les attestations de Mutuelles (ou autres) relatives à la plaine, n'hésitez pas à nous les faire parvenir (par mail ou courrier). Elles seront complétées et renvoyées après paiement de la facture concernée.

Renseignements et contacts

Les personnes suivantes sont à votre disposition pour vos questions:

Projet éducatif et organisation pratique:

- Les animateurs de l'ISBW sur les lieux d'accueil
- Le coordinateur dont le numéro est affiché sur le lieu
- Le bureau de coordination : 081/62.27.56.
- Pour les **urgences**, de 06h à 09h et de 17h à 22h : **le coordinateur de garde au 0474/47.66.13**
- Par email à accueil3.12@isbw.be

Dossiers administratifs, facturation et attestations fiscales

- Pour les inscriptions et les dossiers administratifs : par tél. au 081/62.27.53 ou par email à plaines@isbw.be
- Pour la facturation : par tél. au 081/62.27.75 ou par email à 3-12.compta@isbw.be
- Par fax au 081/60.15.56.